

ETABLISSEMENT: CEA DAM
EXPLOITANT: CEA DAM

RÉGION: Bourgogne-Franche-Comté
DÉPARTEMENT: COTE-D'OR
COMMUNE: SALIVES

Déchets d'exploitation ou de maintenance, provenant des activités de recherche et de fabrication des armes nucléaires.

Données déclarées au 31/12/2023

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
1. BÎTIMENT D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS SOLIDES CONTAMINÉS ALPHA, CONDITIONNÉS					
Déchets conditionnés dans du béton, boues et/ou concentrats	0,8	-	U, Pu, Am	FMA-VC	F3-6-02
2. BÎTIMENT D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS SOLIDES CONTAMINÉS ALPHA, EN ATTENTE DE TRAITEMENT					
Déchets technologiques conditionnés en fût, en attente de caractérisation et/ou traitement	392	-	U, Pu, Am	MA-VL	F2-6-04
3. BÎTIMENT D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS SOLIDES CONTAMINÉS ALPHA					
a. Déchets, en attente de conditionnement					
Boîtes à gants	44,66	-	U, Pu, Am	FMA-VC	F3-6-03
b. Colis de déchets, en attente d'expédition					
Déchets technologiques, conditionnés en fût	32,452	-	U, Pu, Am	FMA-VC	F3-01
Déchets conditionnés en caisson	20,3	-	U, Pu, Am	FMA-VC	F3-6-03
c. Colis de déchets, en attente d'expédition vers le Centre CEA de Cadarache					
Déchets technologiques MA-VL	1,436	-	U, Pu, Am	MA-VL	F2-5-07
4. AIRE D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS SOLIDES ALPHA TFA					
Déchets métalliques en caisse métallique [activité massique alpha < 0.95 Bq/g]	312	-	U, Pu, Am	TFA	TFA
Déchets en big-bag [activité massique alpha < 0.84 Bq/g]	76,12	-	Pu, Am	TFA	TFA
Terres contaminées, provenant d'une opération de réhabilitation du site [activité massique inférieure à 10 Bq/g]	8990	-	¹³⁷ Cs, ²⁴¹ Am, U, Pu	AUTRES	DSH
Surbottes [activité massique alpha < 0.6 Bq/g]	16,62	-	U, Pu, Am	TFA	TFA
Chaux en fût de 100 L (activité massique <1.7 Bq/g)	0,8	-	²³⁹ Pu, ²⁴¹ Am	TFA	TFA
5. STATION DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS LIQUIDES ALPHA					
Effluents Actifs (EA) et Effluents Actifs Procédés (EAP) en attente ou en cours de traitement	15,301	-	U, Pu, Am	FMA-VC	F3-6-02
6. BÎTIMENT D'ENTREPOSAGE D'EFFLUENTS LIQUIDES					
Huiles conditionnés en fût en attente de traitement	6,134	-	U, Pu, Am	FMA-VC	F3-7-01
Fûts contenant des déchets liquide en attente de caractérisation et/ou de traitement	9,491	-	U, Pu, Am	AUTRES	DSF
7. BÎTIMENTS D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS SOLIDES TRITIÉS ET LIQUIDES DIVERS TRITIÉS					
a. Déchets solides tritiés entreposés en fonction de leur activité dans différents bîtiments					
Déchets solides FA conditionnés en fût	2725	-	³ H	FMA-VC	F4-6-01
Déchets solides conditionnés en fût	44,99	-	³ H	FMA-VC	F4-6-01
Déchets de démantèlement conditionnés en caisson	21	-	³ H	FMA-VC	F4-6-04
Déchets sous forme de lingots de fusion	69,63	-	³ H	TFA	TFA

Nature des déchets	Volume déclaré (en m ³ équivalent conditionné)	Activité déclarée (en MBq)	Radionucléides	Catégorie	Famille
b. Déchets tritiés, contaminés par de l'uranium					
Déchets uraniés tritiés conditionnés en fût	219	-	³ H, U	FMA-VC	F4-6-02
Déchets uraniés tritiés conditionnés en fût	31,46	-	³ H, U	FMA-VC	F4-6-02
c. Déchets solides tritiés Dégazants					
Déchets solides tritiés dégazant conditionnés en fûts de 200 l	487	-	³ H	FMA-VC	F4-6-03
Déchets solides tritiés dégazants conditionnés en fûts de 100 l	5,28	-	³ H	FMA-VC	F4-6-03
d. Déchets tritiés, TFA					
Surbottes compactées conditionnées en fût	5,535	-	³ H	TFA	TFA
e. Liquides tritiés					
Liquides scintillants tritiés	0,213	-	³ H	FMA-VC	F3-7-01
Huiles tritiées	2,152	-	³ H	FMA-VC	F3-7-01
Mercure tritié	0,048	-	³ H	AUTRES	DSF
8. AIRE D'ENTREPOSAGE DE DÉCHETS TRITIÉS TRÈS FAIBLEMENT ACTIFS					
Déchets métalliques conditionnés en caisse métallique	259	-	³ H	TFA	TFA
Déchets conditionnés en big-bag	176	-	³ H	TFA	TFA
9. ENTREPOSAGE DES SOURCES					
a. Sources radioactives usagées et sans emploi					
Sources sans emploi de toute nature entreposées dans les différentes installations du centre.	-	-	Pu, Am	AUTRES	S01
10. ENTREPOSAGE ETA					
a. Effluents Très Actifs contaminés alpha					
Effluents américiés en attente de vitrification	6,412	-	U, Pu, Am	MA-VL	F2-6-03
11. ZONE DE STOCKAGE DE DÉCHETS					
Les six zones contiennent des déchets ménagers et industriels banals ainsi que des gravats mis en décharge conformément aux normes de l'époque. Un marquage radiologique ne peut être exclu du fait des pratiques anciennes de décontamination.	-	-		AUTRES	DSH